



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes
Service régional de la forêt, du bois et des énergies
Site de Lyon
165 rue Garibaldi - CS 83858
69401 Lyon cedex 03
Affaire suivie par : Mme MIGDAL, M. DARGERÉ
Téléphone : 04 78 63 13 47
Courriel : srfobe.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Objet : Attestation de reconduction NIMP 15

Lyon, le 23 septembre 2020

SCIERIE EYMARD SA
497 Route de Valence
ZI les Cordées
38113 VEUREY VOROISE

**PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE
DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION**

ATTESTATION DE RECONDUCTION : du 10/09/2020 au 10/09/2021

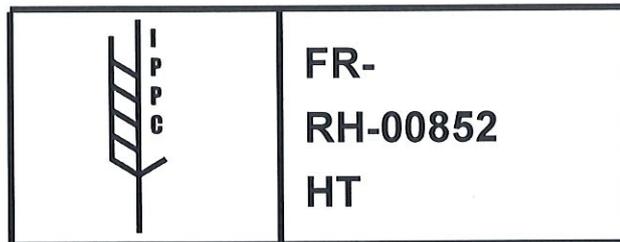
Conformément aux articles 65 et 98 du règlement UE 2016/2031, et au programme de conformité phytosanitaire des emballages bois destinés à l'exportation, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes délivre à :

**SCIERIE EYMARD SA, 497 Route de Valence, ZI les Cordées, 38 113 VEUREY VOROISE
SIRET**

Le numéro d'enregistrement suivant : **N° INUPP : RH00852**

Ce numéro est permanent, sauf changement de vos activités. Il est à inscrire après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations. **Aucune dérogation pour le marquage avant traitement n'a été accordée.**

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation NIMP15, le marquage utilisé dans le cadre des traitements à la chaleur est le suivant (dimensions et taille à adapter selon vos besoins) :



Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
et par délégation,
L'Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts,

Hélène HUE